



Compromis de vente avec condition suspensive étude de sol

Par fidos

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente le 1er août et nous avons ajouter une condition suspensive sur l'étude du sol. Les résultats de l'étude de sol ne sont pas bon, il faut faire des fondations spéciales semi-profondes de types massifs bétons + longrines. Et il y a aussi la présence d'eau à - de 1m.

Nous avons transmis l'étude de sol à notre notaire et celui des vendeurs. La condition est défaillie car il y a non réalisation de la condition suspensive. Mais les vendeurs ne sont pas d'accords et leur notaire nous demande de chiffrer les surcoûts de ces nouvelles fondations.

Mais aucun montant n'est indiqué sur la conditions suspensive.

Il est mentionné que si l'étude de sol révélait un coût d'une nature à rendre l'opération économiquement non viable pour nous et disproportionnée dépassant le coût normal de tels travaux. En ce cas les présentes seront nulles et non avenues sans indemnité de part ni d'autre.

A ce jour le notaire du vendeur attend l'accord du vendeur pour nous restituer le dépôt de garantie?

Jouent-ils la montre? Est-ce qu'il y a un délai?

Que devons nous faire?

Merci infiniment

Bien cordialement

M.KABBOUCH